



2025/31

Communauté de Communes  
de l'Agglomération Migennaise

La vie comme vous l'aimez !

**DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 31/2025**  
prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire 82/2023/ADM du 19  
septembre 2023  
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes

OBJET : Marché 2025-05-lot 3 : transports scolaires des élèves de Laroche S  
Cydroine vers le collège Jacques Prévert de Migennes

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la commande publique
- Vu la Délibération 82/2023/ADM du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2023 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes pour toute décision concernant l'intégralité des procédures portant sur la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le marché 2025-05 lot 3 notifié à l'entreprise CRESSON VOYAGES

Considérant la nécessité de modifier le point de montée « Bas de la Poète » afin de se conformer aux exigences de sécurité

DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** de signer un avenant 1 au marché, modifiant le point de montée « Bas de la Poète » par le parking situé rue Paul Bert à Laroche Saint Cydroine

Fait à Migennes, le 23/07/2025

Le Président,

F. BOUCHER



1 bis, rue des Ecoles - 89400 MIGENNES ☎ 03-86-92-66-85 ✉ ccam@migennais.fr

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le 21/08/2025

ID : 089-248900383-20250723-MP2025\_053AVT1-CC

